

Économie politique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **24 (1932)**

Heft 1

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

est dans tous les cas inconcevable qu'une deuxième conférence économique internationale exclue les problèmes démographiques de ses délibérations.

Economie politique.

Les coopératives de construction d'utilité publique en Suisse.

Etant donné que le présent numéro de la « Revue syndicale » traite la question des coopératives de construction, nous aimerions ajouter quelques renseignements sur l'extension qu'elles ont prise actuellement dans notre pays. Nous rappelons tout d'abord la dissertation du Dr Walter Ruf sur les « Coopératives de construction d'utilité publique en Suisse » (Edition Neuland S. A., Zurich). L'auteur a fait une enquête parmi les coopératives de construction. Par coopératives de construction d'utilité publique il entend les coopératives de construction « dont le sociétariat est accessible à quiconque et qui en renonçant à tout bénéfice crée des logements répondant aux conditions d'hygiène les plus modernes, des logements dont les baux sont si possible non résiliables et sur lesquels toute spéculation est rendue impossible ». La première partie de l'ouvrage est consacrée au développement historique des logements coopératifs. L'enquête se poursuit ensuite sur les questions de financement, loyers, dimensions de l'appartement, etc. Dans son livre, Ruf cite 100 coopératives de construction d'utilité publique, auxquelles viennent s'ajouter 5 sociétés de construction d'utilité publique qui, sous une autre forme, ont été créées en partie au titre de sociétés anonymes. Ces coopératives ne sont plus toutes en vie. D'autre part, quelques-unes sont nouvelles, elles datent de ces dernières années, mais elles n'ont pas été comprises dans l'enquête menée par Ruf. C'est à Zurich et à Bâle que ces coopératives se sont le plus répandues, chacune des deux villes en compte 17. Il y en a en outre 5 à Winterthour, 4 à Lucerne et à Berthoud, 3 à St-Gall et à Lausanne. Berne ne figure qu'avec 2 coopératives, dont une a été dissoute; celle du personnel d'administration n'est pas encore prise en considération dans l'enquête. Bienne, Coire et Genève en ont également chacune 2; à Bienne, elles se sont multipliées entre temps. La documentation réunie par Ruf ne comprend malheureusement que très peu de tableaux. Voici les effectifs des 79 coopératives qui ont répondu à l'enquête:

	Nombre des coopératives	Effectifs		Nombre des logements	
		totaux	par coopérative	total	par coopérative
Zurich	18	7,406*	411	2871	159
Bâle	19	1,913	100	1292	68
Berne	2	670	335	426	223
Villes moyennes	22	2,425	110	1298	59
Petites localités	18	1,032	57	606	34
Total	79	13,446	—	6493	—

* A. B. Z. = 4836 membres.

Le nombre des coopératives de Zurich et Bâle ne concorde pas avec celui indiqué par Ruf; nous en ignorons la raison.

*

La statistique de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail nous procure de précieux renseignements sur l'activité des coopératives de construction d'utilité publique durant les 5 dernières années. Ces renseignements sont les suivants, ils ont trait à la construction:

	Nombre		en % des logements
	des bâtiments terminés	des logements terminés	terminés
1926	389	1322	13,9
1927	209	1031	9,9
1928	368	1535	12,8
1929	544	1822	14,1
1930	332	1764	12,1
premiers six mois en 1931	381	1072	14,5

De 1926 à 1930, les coopératives de construction d'utilité publique ont donc construit 1842 maisons comprenant 7474 logements. Cela représente environ $\frac{1}{8}$ de l'activité du bâtiment. C'est là une proportion déjà fort respectable; car, il faut tenir compte du fait qu'il n'existe pas de coopérative de construction dans grand nombre de petites localités. Pour 25 villes dont on possède des renseignements précis, la proportion des logements construits par les coopératives de construction représente au cours des 5 dernières années, de 17 à 18 pour cent du nombre total des logements construits. Dans les autres localités, la proportion n'est que de 4 pour cent environ. 1931 sera probablement aussi une année record pour les coopératives de construction.

Comment est répartie la fortune nationale en Suisse?

Les résultats de l'impôt fédéral de guerre donnent d'intéressants détails sur cette question. L'Administration fédérale des impôts a également établi une statistique des résultats de la deuxième période d'impôts (1925—1928) qu'il a publiée récemment sous forme d'un important volume. Ce travail détaillé est le bienvenu, car jusqu'à présent la statistique sur les impôts en Suisse a généralement laissé à désirer. Seules quelques villes, dont en tête Zurich et Bâle, ont entrepris l'établissement de statistiques sur les revenus et les impôts sur la fortune.

Nous nous bornons ici à nous occuper des résultats de l'enquête sur les impôts prélevés sur chaque personne individuellement; nous laissons de côté ceux des sociétés anonymes, des coopératives et autres personnes juridiques. Le second impôt fédéral de guerre impose d'une part le revenu, d'autre part, la fortune, parmi lesquels certains montants ne sont pas imposables.

La répartition du revenu.

La seconde période d'impôts englobait le revenu moyen des années 1921 à 1924, pour autant qu'il dépassait fr. 4000.— par contribuable; pour une fortune de fr. 10,000.— à 20,000.— seule une somme de fr. 3000.— n'est pas imposable, et pour une fortune de plus de fr. 20,000.—, fr. 2000.— seulement.

L'impôt sur le revenu a atteint en tout 267,903 personnes. Etant donné que la Suisse compte environ 1,8 millions de salariés, ce n'est donc que le 14 pour cent à peine qui a la chance de retirer un revenu de fr. 4000.— ou plus de fr. 2000.— pour une fortune correspondante. Le revenu total imposable

a été de 1737 millions. Cela ne représente que le 30 pour cent des 6000 millions, somme à laquelle est estimé le revenu du travail du peuple suisse. Il faut tenir compte que le salaire imposable ne correspond pas toujours exactement avec le salaire réel. Cependant le revenu des ouvriers, employés et fonctionnaires est, par suite de la législation en cours sur les impôts, assez exact. On a attribué un revenu moyen de fr. 6500.— environ par contribuable.

Considérons le classement des contribuables d'après les classes de revenus:

Salaires	Nombre des contribuables		Salaire imposable		Salaire moyen de la classe de salaires correspondante en fr.
	absolu	en %	par 1000 fr.	en %	
2— 5,000	117,240	43,76	470,161	27,07	4,010
5—10,000	127,767	47,69	848,252	48,84	6,631
10—20,000	18,673	6,97	243,156	14,00	13,022
20—50,000	3,475	1,30	99,453	5,72	28,620
plus de 50,000	748	0,28	75,870	4,37	101,430
	267,903	100,00	1,736,892	100,00	6,483

La répartition « démocratique » du revenu populaire serait naturellement plus intéressante si elle englobait également les 1,600,000 salariés qui possèdent un petit revenu. Néanmoins leurs revenus (on entend par revenu le revenu du travail et non pas celui de la fortune) ne peuvent pas être établis.

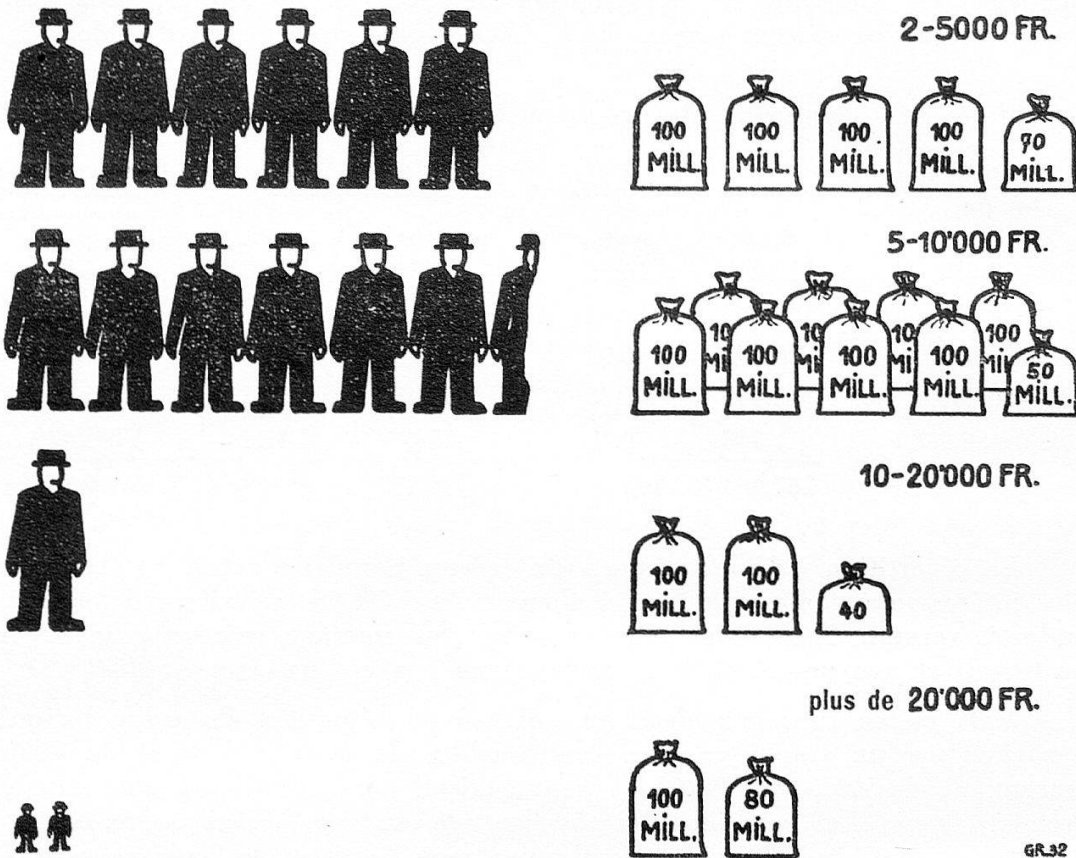
Mais, même ainsi le tableau est suffisamment éloquent, du moins lorsqu'il s'exprime par un graphique. Les contribuables du deuxième degré de salaire (revenu de fr. 5000.— à 10,000.—) sont environ aussi nombreux que ceux du premier degré. Les contribuables touchant des revenus allant de fr. 10,000.— à 20,000.— sont six fois moins nombreux; mais, le total de leurs revenus est le double de celui des contribuables du premier degré. Dans la classe supérieure des revenus, le nombre des contribuables est si minime que nous avons été contraints de faire une autre échelle dans le graphique, pour qu'il soit visible. Les 4200 personnes qui touchent un revenu supérieur à fr. 20,000.— ont un revenu total de 175 millions, ce qui fait en moyenne fr. 41,500.— par personne. Les conditions concernant les gros revenus donnent particulièrement matière à critique. Les 748 personnes déclarant un revenu de plus de fr. 50,000.— ne représentent que le 0,28 pour cent des contribuables. Mais par contre, elles disposent du 4,4 pour cent du revenu imposable, ce qui fait pour chacune d'elles en moyenne un revenu imposable de fr. 101,430.—. Tout au haut de l'échelle il y a encore 65 personnes qui touchent un revenu supérieur à fr. 200,000.—. Leur revenu total est de 20,8 millions. Ce 0,02 pour cent de tous les contribuables représente le 1,2 pour cent du revenu imposable. Chacune de ces personnes déclare un revenu moyen de fr. 320,000.—.

Comparé à la première période d'impôt 1921/24, le nombre des contribuables a augmenté de 46 pour cent, le montant des revenus imposables, de 49 pour cent. Il y a eu un recul par contre dans la classe supérieure du fait que dans la seconde période l'assiette des impôts a été faite sur la base des années de crise 1921/24. La troisième période donnera certainement lieu à des augmentations dans cette catégorie.

Les tantièmes ont été spécialement mis à contribution par l'impôt fédéral de guerre comme impôt supplémentaire sur le revenu, il est vrai que cet impôt n'est prélevé que sur des tantièmes de plus de fr. 2000.—. Pour la seconde

période ce droit fiscal a été imposé à 1750 personnes qui ont déclaré en tout 19,5 millions de tantièmes ou fr. 11,200.— en moyenne. Nous publierons ultérieurement un tableau des résultats de cette statistique.

Classe des salariés



GR.32

Un personnage représente 20,000 contribuables. Dans la quatrième classe des salariés (revenu de plus de fr. 20,000.—), l'un des petits personnages représente 2000 contribuables.

La répartition de la fortune.

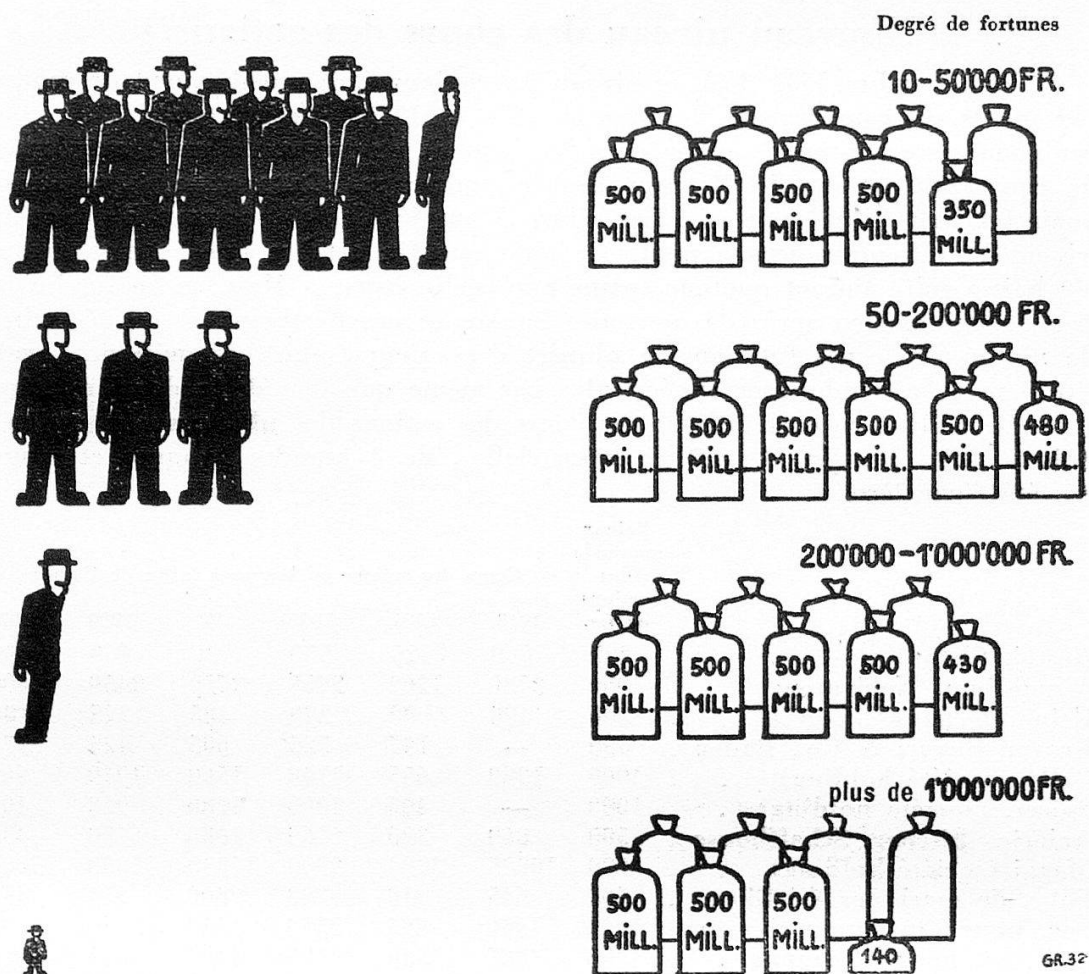
Dans la seconde période des impôts de guerre, les fortunes en dessous de fr. 10,000.— sont exonérées de l'impôt. L'exonération de l'impôt est appliquée jusqu'à une somme de fr. 25,000.— pour les personnes qui ne touchent pas un salaire suffisant à leur entretien, et à fr. 35,000.— pour les personnes qui ont charge de famille. Dans cette deuxième période d'impôt, les fortunes établies à partir du 1^{er} janvier 1925 ont été imposées.

Le nombre des contribuables payant un impôt sur la fortune s'est élevé à 280,252 personnes, dont la fortune totale représente 17,394 millions de francs ou une moyenne de fr. 62,065.— par contribuable. Ce qui est plus important ici que pour le revenu du salaire, c'est que la fortune imposable ne correspond pas du tout avec la fortune réelle. La fortune nationale suisse est estimée à 50 milliards. Même en tenant compte qu'une partie de cette somme appartient aux corporations publiques, fondations, etc., et que les fortunes exonérées de la taxe fiscale ne sont pas comprises, on constate que la moitié à peine des fortunes réellement imposables ont été déclarées au fisc.

Nous donnons les classes selon la fortune:

	Nombre des contribuables		Fortunes imposables		Fortune moyenne suivant les classes de fortune
	absolu	en %	par 1000 fr.	en %	
10— 50,000	206,684	73,74	4,848,558	27,88	23,459
50—200,000	60,657	21,65	5,479,617	31,50	90,338
0,2—1 million	11,598	4,14	4,426,990	25,46	381,700
plus de 1 million	1,313	0,47	2,638,695	15,16	2,009,670
Total	280,252	100,00	17,393,860	100,00	62,065

Le renversement de la démocratie est encore plus marqué ici que dans la répartition des revenus. Les 90 pour cent qui ne possèdent pas de fortune, ou un sur fr. 10,000.— ou 35,000.— ne sont pas compris dans le tableau.



Un personnage représente 20,000 contribuables. Pour les deux premiers degrés nous avons dû réduire l'échelle à un dixième, du fait qu'un des petits personnages représente 2000 contribuables.

Les $\frac{3}{4}$ des contribuables de la fortune possèdent une fortune en dessous de fr. 50,000.—. L'autre quart dispose environ des $\frac{3}{4}$ du total des fortunes. 13,000 personnes en chiffres ronds déclarent plus de fr. 200,000.— et possèdent en tout le 40 pour cent de la fortune imposable. On a compté 1313 millionnaires. Leur fortune moyenne est de 2 millions. A la tête figurent 58 contribuables qui possèdent plus de 5 millions de fortune, ce qui fait en moyenne 7,9 millions par personne. Ces 0,02 pour cent des contribuables possèdent les 2,6 pour cent de la fortune totale.

Ce sont là des chiffres dont on ne parle pas au 1^{er} août lorsqu'on lève son verre à la santé « du peuple fraternellement uni », dont on ne parle pas non plus lorsqu'on attend quelque chose du peuple, et dont il n'est pas question dans les leçons d'instruction civique lorsqu'on expose la base de la devise « Un pour tous, tous pour un ». Il serait mieux de dire « Tout pour un (ou du moins pour quelques milliers) et chacun pour soi ». Il faut que nos militants fassent connaître au peuple ces chiffres sur la répartition de la fortune nationale. Ce n'est que lorsque nous aurons suffisamment gagné et renseigné d'adeptes que nous parviendrons, en modifiant la législation sur les impôts selon les principes de l'équité, à faire supporter dans une plus large mesure les charges publiques à ceux qui disposent de moyens suffisants.

Nouveau niveau des cours des actions.

En décembre 1930 déjà, le niveau des actions était sensiblement descendu, du moins en comparaison des années 1928 et 1929. Au printemps 1931, une ambiance assez optimiste régna dans les bourses, ce qui contribua à augmenter le cours des actions de 15 pour cent en moyenne. Cette atmosphère ne se maintint que jusqu'en mars. Les cours à partir de ce moment-là commencèrent à s'effondrer petit à petit. Ce n'est que fin octobre que ce mouvement de baisse subit durant quelque temps une réelle hausse. Mais, ce ne fut qu'un feu de paille. Peu après de nouvelles baisses se manifestèrent, et en décembre le niveau des cours fut pour la plupart des valeurs, plus bas qu'il ne l'avait été depuis de nombreuses années, plus bas même que lors de la dernière crise.

Le tableau suivant indique les cours des actions des plus grandes sociétés suisses, soit ceux de 14 sociétés industrielles, de 3 grandes banques et d'une société financière.

	Valeur nominale des actions en frs.	Cours des actions en bourse à la fin de l'année					
		1913	1921	1926	1928	1930	1931
Nestlé, Cham	200	1760	220	580	940	660	430
Aluminium, Neuhausen . . .	1000	2780	1262	2755	3750	2450	1400
Usine électrique, Lonza . . .	200	490	90	290	485	225	80
Brown, Boveri & Co., Baden .	350	—	197	525	605	425	170
Bally (société holding) . . .	1000	1280	655	1148	1560	1040	600
Sulzer, (société holding) . . .	1000	—	405	1000	1280	920	400
Aciéries Fischer, Schaffhouse .	500	860	390	760	1080	780	430
Maggi (société holding) . . .	5000	10225	3800	9900	17800	15000	15000
Fabr. de machines Oerlikon . .	500	645	410	700	800	650	410
Soc. pour l'industrie chimique .	1000	1880	825	2570	3550	2610	2350
Soc. ind. pour la chappe . . .	1000	3885	1330	2700	4480	2010	960
Fabr. de locom., Winterthour .	500	690	400	526	600	435	210
Fabr. de conserves, Lenzbourg .	1000	1920	700	1255	1610	1550	1225
Fabr. chimique Sandoz, Bâle . .	1000	1900	1100	4000	5275	3220	2850
Union des banques suisses . . .	500	756	530	790	860	830	535
Crédit suisse	500	832	545	820	1000	915	540
Société de banque suisse . . .	500	635	500	680	765	695	460
Soc. financ. Motor-Columbus . .	500	650 ¹	140 ¹	950	1260	820	350

¹ Seulement Motor S. A.

Tous les cours des actions furent tenus de payer leur tribut à la baisse en bourse et sont négociés plus bas qu'il y a une année. Seules les actions Maggi ont pu dominer le niveau des cours à ce moment-là du fait que la plupart des actions appartiennent à des familles. Les actions de l'industrie chimique dont les produits s'exportent encore très bien malgré la crise et celles

de l'industrie des denrées alimentaires qui continuent à travailler pour la production indigène, ont très bien résisté. Ce sont plus particulièrement les valeurs des sociétés qui dépendent en grande partie de l'exportation qui ont été fortement atteintes. Les actions des banques et des sociétés financières ont beaucoup souffert par rapport à la crise financière internationale.

Si nous comparons les cours actuels aux cours les plus bas lors de la dernière crise, nous constatons que seules 8 sociétés ont le cours de leurs actions plus élevé qu'en 1921. Pour 4 entreprises le cours est à peu près le même et 6 actions ont même dépassé le cours le plus bas de cette époque-là.

Nous avons établi la valeur en bourse du total du capital-actions sur la base des cours des actions cités:

	Divi- dende pour 1930 soit pour 1930/31 en %	Valeur nom. du capital- actions en mill. de francs	Valeur en bourse du capital-actions			Plus-value ou moins- value fin 1931 comparaison à fin 1930
			fin 1928	fin 1930	fin 1931	
Nestlé, Cham	16	97,5	458,3 ¹	322	209,6	—112,4
Aluminium, Neuhausen . . .	15	60	187,5	147	84	— 63
Usine électrique, Lonza . . .	5	48	107,9	53	19,2	— 33,8
Brown, Boveri & Co., Baden .	8	47	68,8	57,7	22,8	— 34,9
Bally (société holding) . . .	6	40	62,4	41,6	24	— 17,6
Sulzer, (société holding) . . .	7	40	51,2	36,8	16	— 20,8
Aciéries Fischer, Schaffhouse .	10	25	43,2	39	21,5	— 17,5
Maggi (société holding) . . .	10	24	85,4	72	72	—
Fabr. de machines Oerlikon . .	6	20	32	26	16,4	— 9,6
Soc. pour l'industrie chimique	17	20	71	52	47	— 5
Soc. ind. pour la chappe . . .	7	18	80,6	36	17,3	— 18,7
Fabr. de locom., Winterthour .	—	12	14,4	9,4	5	— 4,4
Fabr. de conserves, Lenzbourg	8	10	16,1	15,5	12,2	— 3,3
Fabr. chimique Sandoz, Bâle .	20	10	52,7	32,2	28,5	— 3,7
14 sociétés industrielles, au total	—	471,5	1331,5	940,2	595,5	—344,7
Union des banques suisses . . .	8	160	240,8	265,6	171,2	— 94,4
Crédit suisse	8	150	300	274,5	162	—112,5
Société de banque suisse . . .	7	100	122,4	139	92	— 47
Soc. financ. Motor-Columbus . .	5	93,5	189	152	65,3	— 86,7
4 sociétés financières . total	—	503,5	852,2	831,1	490,5	—340,6

¹ Y compris Peter, Cailler, Kohler S. A., qui depuis ont fusionné avec Nestlé.

Le capital-actions des 14 entreprises industrielles est actuellement estimé à un total de 595 millions de francs; ce qui fait 345 millions ou 37 pour cent de moins qu'à fin 1930; l'année précédente le recul des cours avait été de 16 pour cent. Depuis fin 1928, la perte des cours a été en moyenne de 55 pour cent, donc plus de la moitié de la valeur des cours à ce moment-là. Pour les actions des banques et des sociétés financières, la moins-value a été de 340 millions ou de 41 pour cent l'année dernière; comparée à 1928, la différence est peu sensible. La plupart des valeurs financières n'ont été atteintes par la crise qu'au cours de l'année passée.

Ce serait faire erreur que d'estimer la situation des entreprises et de l'industrie d'après la panique actuelle des cours de la bourse. Il est fort probable que le cours actuel de bien des actions ne correspond pas à la valeur intérieure. Pour les sociétés qui possèdent beaucoup de valeurs, il ne faut naturellement pas manquer de tenir compte que dans le bilan ces valeurs sont inscrites au cours actuel, c'est pourquoi on est obligé de procéder à d'importants amortissements lors même que le rendement n'a pas diminué dans de fortes proportions. La plupart des sociétés industrielles suisses sont cependant

bien consolidées financièrement, et si la crise ne se prolonge pas démesurément, elles parviendront très certainement à la surmonter sans de trop grands dommages.

Etant donné que les cours des actions sont en général très sensibles aux variations de la conjoncture et que c'est pour cette raison également qu'ils subissent en premier lieu les manifestations d'une amélioration de la situation, la question n'est donc pas sans importance pour la classe ouvrière de savoir si le cours des actions a atteint le niveau le plus bas. On pourrait supposer qu'il en est ainsi, car le niveau atteint par les cours lors de la dernière crise est déjà atteint et même dépassé. Il est cependant fort possible que d'ici quelques semaines, comme cela est généralement le cas au printemps, il y ait du mieux. Ce mieux, il est vrai, ne durera pas. La crise actuelle est plus grave et selon les prévisions, durera plus longtemps que celle de 1921. Nul ne peut donc prévoir si la valeur du cours des actions ne descendra pas encore. Quoi qu'il en soit, nous aimerions mettre les esprits en garde contre l'erreur qu'il y aurait à prendre cette crise des cours de la bourse pour juger de la situation des entreprises. Ce qui est déterminant c'est le rendement, la consolidation intérieure et naturellement la durée du degré d'occupation. C'est surtout de cela qu'il faut tenir compte, également dans les luttes économiques.

Mouvement ouvrier.

Dans l'Internationale.

FEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE. Le Bureau de la Fédération syndicale internationale s'est réuni à Berlin les 12 et 13 novembre 1931.

Les débats portèrent principalement sur le problème économique et sur les propositions soumises à ce sujet par certaines centrales nationales. Le Bureau checha surtout à préciser son point de vue sur la possibilité d'une campagne internationale pour la semaine de 40 heures, sur le programme international de travaux publics proposé par M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du travail, et sur l'activité du Comité économique franco-allemand.

Le Bureau décida de demander aux centrales nationales affiliées à la Fédération syndicale internationale d'indiquer les initiatives prises jusqu'à présent pour combattre la crise et introduire la semaine de 40 heures. Les centrales nationales seront également invitées à intervenir énergiquement auprès de leurs gouvernements respectifs, afin de provoquer un débat à Genève, avec le concours des délégués gouvernementaux, sur l'application internationale de la semaine de 40 heures, même s'il était nécessaire à cet effet, de recourir à une procédure extraordinaire. D'autre part, l'Internationale ouvrière socialiste sera invitée à intervenir dans le même sens auprès de ses sections nationales.

Le Bureau donna son adhésion au projet d'exécution du programme international de travaux publics. Un comité d'experts économiques et financiers, choisis dans les différents pays, sera convoqué en vue de discuter d'une manière approfondie divers plans et les possibilités de les financer. Ce comité donnera aussi un avis sur les questions relatives à la crise financière et à ses solutions éventuelles.

Tous les membres du Bureau s'accordèrent à souligner la nécessité absolue de l'unité d'opinion et de l'unanimité d'action des syndicats du monde entier en vue de surmonter la crise économique. C'est dans cet esprit que le Bureau décida de proposer immédiatement par télégramme, à la Fédération américaine